



Code de conduite FreiLacke

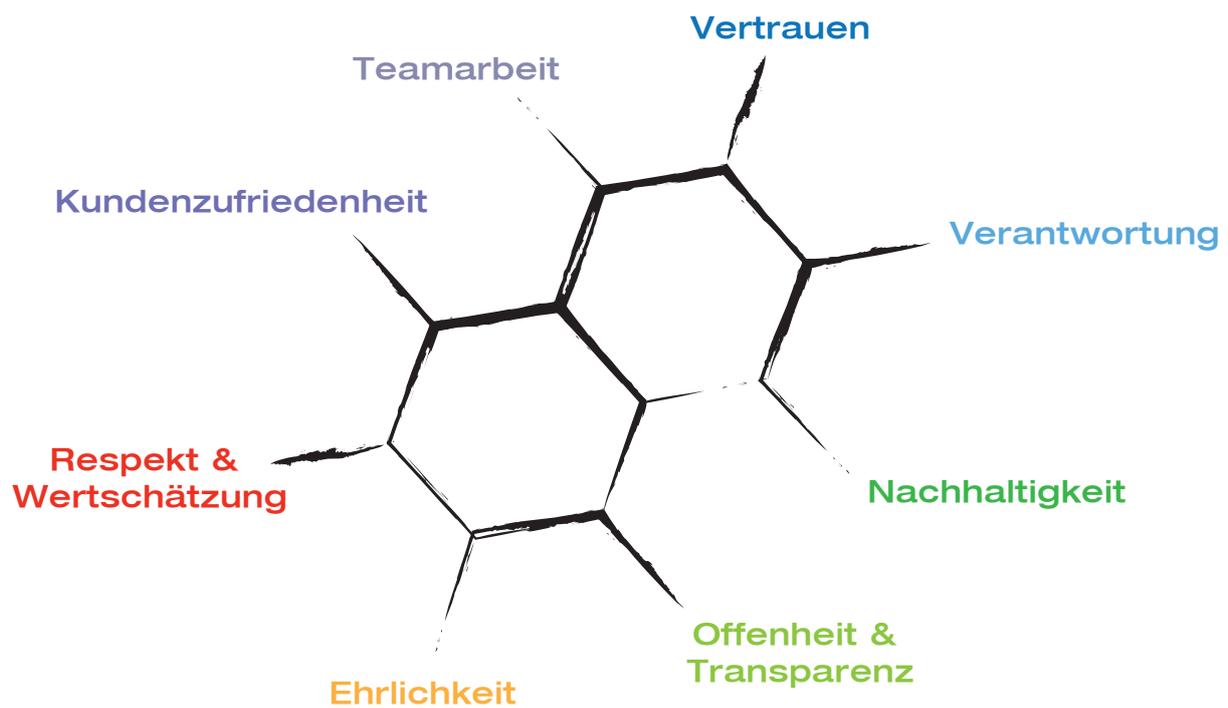
Principes de base et normes de conduite FreiLacke | Emil Frei GmbH & Co. KG



Sommaire

Préface	2
Santé, sécurité et protection de l'environnement	3
Probité d'entreprise	4
Concurrence équitable	4
Corruption prohibée	4
Fraude interdite	4
Conflits d'intérêts	5
Respect des biens de l'entreprise	5
Gestion des informations et protection des données	5
Importations et exportations	6
Responsabilité sociale	6
Respect du code de conduite	7
Recommandations importantes des organisations internationales	7

Les valeurs d'entreprise de FreiLacke



Préface

L'entreprise Emil Frei GmbH & Co. KG s'inscrit depuis des décennies dans une tradition familiale durable favorisant les actions d'une entreprise consciente de ses responsabilités dans le secteur des peintures et des vernis.

Le présent code de conduite détermine les principes de base et les normes de conduite de notre entreprise. Notre objectif consiste tant à respecter les normes éthiques et juridiques en vigueur qu'à instaurer un environnement de travail favorisant la probité, le respect et un comportement équitable. Une politique commerciale respectueuse des lois et des valeurs sert les intérêts à long-terme de notre entreprise et soutient une concurrence équitable, également dans le cadre de nos relations avec nos clients et nos fournisseurs.

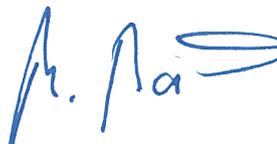
Tous nos collaborateurs ainsi que les membres de la direction de la Emil Frei GmbH & Co. KG s'engagent à respecter les règles du présent code de conduite.



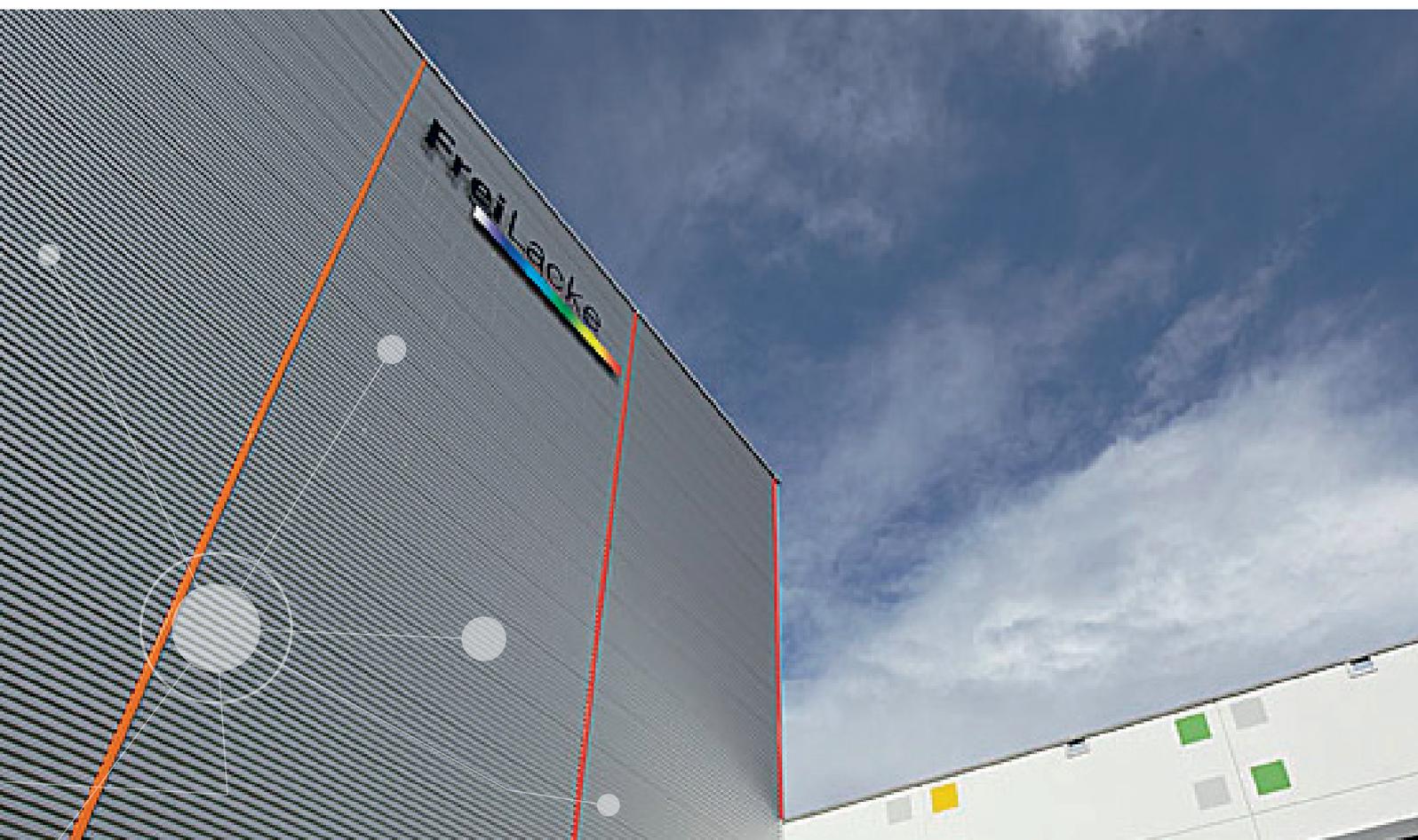
Dr. Rainer Frei



Hans-Peter Frei



R. Bäurer



Santé, sécurité et protection de l'environnement

La protection de nos collaborateurs ainsi que celle de notre environnement sont précieuses à nos yeux

La santé, la sécurité et la protection de l'environnement jouent un rôle majeur tout au long de la chaîne de valeur ajoutée de la Emil Frei GmbH & Co. KG. Nous nous engageons à respecter les principes du Responsible Care et améliorons en continu nos process en termes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. En étant profondément conscients de nos responsabilités et en adoptant une attitude commerciale exemplaire, nous garantissons

- le respect des normes de sécurité permettant de prévenir les accidents,
- la protection santé de nos collaborateurs,
- la gestion responsable des produits chimiques afin de garantir la sécurité des produits dans le cadre du cycle de vie des produits
- la conception de nos installations favorable à la protection de l'environnement et aux économies d'énergie ainsi que nos process de prévention des accidents et de gaspillage des ressources énergétiques



Probité d'entreprise

Concurrence équitable

Nous adoptons une concurrent commerciale équitable conformément aux règles de concurrence internationales

Nous exerçons notre activité commerciale en respectant des règles de concurrence équitables avec nos concurrents. Nous respectons les règles et procédures en vigueur du droit de la concurrence et des cartels et respectons dans ce contexte les principales interdictions, telles que les accords sur les prix, sur les parts de marché et les planifications de capacités, le partage des clients et des marchés régionaux.

Corruption prohibée

Nous ne tolérons aucune forme de corruption ou de clientélisme dans l'exercice de nos activités commerciales

Nous ne tolérons aucune forme de corruption ou de tentative de corruption dans le cadre des transactions commerciales nationales et internationales. Nous ne tolérons pas les comportements autorisant que des accords commerciaux soient obtenus grâce à des procédés déloyaux.

Nous n'accordons aucun traitement de faveur à nos partenaires commerciaux et aux représentants des autorités et n'acceptons aucune subvention de leur part, susceptible d'interférer lors d'une décision commerciale objective et équitable ou même de n'en donner que l'impression. Nous nous engageons à en informer nos supérieurs hiérarchiques si un partenaire commercial ou un agent de l'autorité publique proposait ou exigeait un tel avantage personnel.

Seules constituent une exception le fait d'accepter et d'offrir des cadeaux promotionnels symboliques et de peu de valeur ou le fait d'accepter ou de lancer des invitations, qui se situent dans le cadre de l'hospitalité et de la courtoisie courantes dans le domaine des relations commerciales. Le fait d'accepter de l'argent liquide est interdit quelles que soient les circonstances.

Fraude interdite

Nous exécutons notre travail de manière fiable et honnête

Nous disposons de systèmes de contrôle internes afin de détec-



ter et prévenir les fraudes. Les transactions financières s'effectuent dans le respect des procédures internes en vigueur relatives aux autorisations et aux rapports.

Nous appliquons les lois locales de lutte contre le blanchiment d'argent et ne sommes en affaires qu'avec des partenaires sérieux et fiables.

Conflits d'intérêts

Il convient de distinguer les intérêts d'ordre privé des intérêts de l'entreprise

Nous faisons preuve de loyauté vis à vis de notre entreprise. Nous évitons les situations risquant de générer un conflit d'intérêts entre les intérêts financiers de la Emil Frei GmbH & Co. KG et nos intérêts personnels. Toute forme de participation chez des concurrents, des fournisseurs ou des clients ou de relations commerciales avec ces derniers conclues dans un cadre privé nous sont donc particulièrement interdites.

Respect des biens de l'entreprise

Nous traitons soigneusement les biens et les actifs de l'entreprise

Nous nous engageons à traiter les biens de l'entreprise de manière correcte et en veillant à les préserver, afin de protéger les actifs de la Emil Frei GmbH & Co. KG contre les pertes, les dommages, les abus, le vol, le détournement ou la destruction. Si un dommage involontaire d'un bien de l'entreprise devait toutefois survenir, nous abordons cette circonstance ouvertement, honnêtement et équitablement.

L'usage des biens de l'entreprise à titre privé est toléré dans certains cas mais il est soumis à un accord préalable du service concerné ou du supérieur hiérarchique.

Gestion des informations et protection des données

Nous protégeons la propriété intellectuelle de notre entreprise ainsi que les données personnelles de nos collaborateurs

Nous protégeons la propriété intellectuelle de la Emil Frei GmbH & Co. KG. En font notamment partie les secrets commerciaux, telles que les formules, les procédés et les brevets mais aussi les stratégies commerciales et les informations n'ayant pas fait l'objet d'une publication.



Nous veillons particulièrement à la bonne gestion des modes de communication modernes afin qu'aucune information sensible n'aboutisse involontairement dans de mauvaises mains.

Nous traitons toutes les informations à caractère personnel sur les collaborateurs, les clients, les partenaires commerciaux et les fournisseurs ainsi que sur les autres tiers, avec le plus grand soin et la plus grande confidentialité et dans le respect des réglementations en vigueur dans le domaine de la protection des données.

Importations et exportations

Nous observons les législations en vigueur dans le monde entier dans le domaine du contrôle des échanges commerciaux

Nous évoluons dans un contexte international soumis à de nombreux contrôles stricts dans le domaine des circulations transfrontalières de marchandises. Nous observons dans tous les cas de figure les restrictions à l'importation et à l'exportation en vigueur, relatives tant aux embargos vis à vis des pays ou des entreprises que des embargos technologiques ou de produits.

Responsabilité sociale

Nous respectons les droits de l'Homme dans le monde et rejetons toute forme de discrimination.

Une attitude respectueuse et équitable des collaborateurs entre eux constitue l'un des piliers essentiels de notre culture d'entreprise et se reflète dans les pierres angulaires de nos valeurs d'entreprise que sont la satisfaction client, la durabilité, le travail d'équipe, l'estime et le respect mutuels; la responsabilité, la confiance, l'honnêteté, la franchise et la transparence. Nous traitons tous nos collaborateurs et nos partenaires commerciaux de la même manière, quels que soient leur origine, leur nationalité ou la couleur de leur peau, leurs croyances, leur sexe ou leurs préférences sexuelles, leur âge, leur handicap ou leur constitution physique. Nous interdisons toute forme de harcèlement. Chaque collaborateur a le droit d'être protégé contre toute forme de harcèlement sur son lieu de travail.

De plus, nous respectons et soutenons les principes et orientations ainsi que les conventions des Nations Unies.

- protection des droits de l'Homme dans le monde et prévention et résolution des atteintes aux droits de l'Homme survenues dans le cadre des activités réalisées ou des produits fabriqués pour notre entreprise
- respect des normes sociales comme le salaire minimum et les temps de travail équitables et préservation de la



Respect du code de conduite

Les règles contenues dans le présent code de conduite constituent la base essentielle de la culture d'entreprise de la Emil Frei GmbH & Co. KG. Chaque collaborateur est tenu de respecter ces principes. Le non respect du présent code de conduite est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Si en tant que collaborateur, vous avez connaissance d'une violation avérée ou supposée des règles contenues dans ce code de conduite, vous devez, dans la mesure du possible, vous adresser à votre supérieur hiérarchique directe. Si cela n'était pas possible pour des raisons matérielles ou personnelles, d'autres modes de signalement sont à votre disposition. Vous en trouverez les détails dans un accord d'entreprise que vous pouvez consulter via le site Intranet de notre entreprise.

Toutes les remarques sont traitées avec la plus grande confidentialité et rigueur. La Emil Frei GmbH & Co. KG ne tolère aucunes représailles sur la base des signalements qui ont été effectués en toute bonne foi dans le cadre du présent code de conduite.

Recommandations importantes des organisations internationales

- principes de base de la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies
- normes internationales du travail (OIT)
- pacte mondial des Nations Unies
- orientations de l'OCDE en termes d'entreprises multinationales
- normes fondamentales du travail définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- Charte mondiale Responsible Care

FreiLacke | Emil Frei GmbH & Co. KG
Am Bahnhof 6
78199 Bräunlingen/Döggingen
Allemagne

Tél. +49 7707 151-0
Fax +49 7707 151-238

info@freilacke.de
www.freilacke.de